

# PROCES VERBAL

## CONSEIL ADMINISTRATION – 11 AVRIL 2023

Nombre de présents : 16

Secrétariat de séance : MARIANNE DE JAEGER

### Approbation du procès - verbal du CA du 09 février 2023 :

Vote : 15 voix pour – 0 abstention – 0 contre

### AFFAIRES FINANCIERES :

#### Compte financier LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2022 :

Le budget prévoyait un excédent de 14 367,42 €. Il y aura un déficit de 2 209,20 € (- 1 935,18 € corrigé des amortissements). Les réserves de l'établissement sont de **377 370,01 €** soit 51 jours de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
	Prévues	réalisées	Prévues	réalisées	
Activité pédagogique	266 141,34 €	235 166,90 €	209 051,89 €	184 292,99 €	-50 873,91 €
Vie de l'élève	397 859,27 €	372 705,67 €	397 859,27 €	372 705,67 €	- €
Administration et logistique	863 914,58 €	842 087,35 €	685 861,43 €	881 136,75 €	39 049,40 €
<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	<b>1 527 915,19 €</b>	<b>1 449 959,92 €</b>	<b>1 292 772,59 €</b>	<b>1 438 135,41 €</b>	<b>-11 824,51 €</b>
Restauration et hébergement	925 876,80 €	923 463,61 €	925 876,80 €	933 078,92 €	9 615,31 €
Bourses nationales	317 177,72 €	317 177,72 €	317 177,72 €	317 177,72 €	- €
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX</b>	<b>1 243 054,52 €</b>	<b>1 240 641,33 €</b>	<b>1 243 054,52 €</b>	<b>1 250 256,64 €</b>	<b>9 615,31 €</b>
<b>TOTAL 1ERE SECTION</b>	<b>2 770 969,71 €</b>	<b>2 690 601,25 €</b>	<b>2 535 827,11 €</b>	<b>2 688 392,05 €</b>	<b>- 2 209,20 €</b>
Opérations en capital	16 800,08 €	10 300,08 €	8 200,08 €	87 189,76 €	76 889,68 €
<b>TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>2 787 769,79 €</b>	<b>2 700 901,33 €</b>	<b>2 544 027,19 €</b>	<b>2 775 581,81 €</b>	<b>74 680,48 €</b>

Le déficit prévu en **activités pédagogiques** était de – 43 849,45 €. Le résultat est un déficit de 50 873,91 €. Les crédits en dépassement sont la logistique d'enseignement : la téléphonie (envoi de sms) + 3441 €, l'affranchissement, les contrats de maintenance. (crédits insuffisamment ouverts, réparation matériel pole sportif)

**Concernant le service Vie de l'élève**, le fonds social, la caisse de solidarité et l'aide à la restauration s'élèvent à 22 580,25 € (9 484,47€ € en 2021). Le fonds social a aidé 40 familles (20 en 2021). L'aide à la Restauration financée par la Région Occitanie a aidé 82 familles (62 en 2021).

**Concernant le service administration et logistique**, le résultat prévu était un excédent de 59 891,36 €. Le résultat est un excédent de 39 049,40 € (budget réalisé à 97,47 % de ses dépenses prévues). Les crédits en dépassement sont les contrats de maintenance, les dégradations (6 817,62 €)

Le service a bénéficié de recettes supplémentaires : location d'appartement (+ 10 078,73 €) et la vente de véhicules (4 326 €). Le prélèvement prévu pour la forte augmentation des factures d'électricité (232 170 €) ne sera pas utile, la région ayant compensé par une dotation exceptionnelle de 206 066 €

L'une des dépenses importantes, la sécurité hors temps de présence des usagers est fortement diminué : les détecteurs d'alarme ont été changés, financés par la Région.

Pour rappel, toutes les dépenses de logistique sont payées par le Lycée Général, le lycée Professionnel reverse donc au lycée général la part de sa dotation Région (108 028,50 €) et contribue en plus aux charges communes selon des critères de ventilation votés en conseil d'administration (selon les m2, ou selon le nombre d'élèves).

**Concernant la restauration**, les équipes de cuisine ont servi 193 946 repas (167 722 en 2021). Le prix de revient moyen du repas est de 2,56 € le repas. La dépense pour les denrées est de 496 383,24 € de denrées (501 186,46 € en 2021). Compte tenu de l'inflation des prix, l'établissement a pris la décision de stopper la distribution des fruits à volonté (économies de 32 000 €) et fait un effort particulier de maîtrise des achats pour le petit déjeuner. L'établissement poursuit l'opération Occitanie dans mon assiette (denrées en circuit court et bio). 24,78 % des dépenses ont été faites selon les critères de la loi EGALIM (AOP, AOC, label, IGP, pêche raisonnée...26 % en 2021, 27,10 % en 2020 - 22,39 % en 2019) dont 2,86 % de produits bio (essentiellement fromage, yaourts, viande). Il est par ailleurs l'un des établissements les plus performants en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire (80 g par élève).

Concernant les recettes, le prix des forfaits et des tickets est identique depuis plusieurs années, ce qui contraint le budget en raison de l'augmentation des denrées. La Région a contribué à la réparation du matériel de préparation en attendant la reprise des locaux programmée pour 2024.

Le service des bourses nationales est en hausse (+21 167,70 €), ce qui est un indicateur de baisse du nombre de boursiers.

Vote du compte financier 2022 sans réserve : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

## Affectation du résultat du compte financier du Lycée Général et technologique 2022 :

RESULTAT DE L'EXERCICE

-2 209.20

Edité le 22/02/23

Services concernés	Excédents	Déficits
SERVICE GENERAL		11 824.51
SERVICES SPECIAUX		
SRH      Restauration et hébergement	9 615.31	
TOTAUX	9 615.31	0.00
TOTAL GENERAL		2 209.20

Vote : 17 voix pour – 0 absence – 0 contre

### Tarif objet confectionné :

Modification du tarif des objets confectionnés par les BTS ERPC du fait de changement de matériel

(cf annexe 1)

Vote : 17 voix pour – 0 absence – 0 contre

### Don :

- don de la MDL pour le voyage au Pays de Galles – 1 239.25 euros
- don FCPE - 1 000 euros pour le voyage Pays de Galles, 1 050 euros pour le voyage à Rome
- don Association LA BELLE HARANGUE - affecté au projet LA BELLE HARANGUE (AP - PROJET) - 2 000 €
- don société RIVENS - 303.88 € affecté au service AP

Vote : 17 voix pour – 0 absence – 0 contre

### Décision budgétaire modificative budget 2023 (n°9) :

## Ventilation crédits globalisés BOP 141 (projets établissement)

<u>A OUVRIR</u>		<u>DÉJÀ OUVERT</u>	
-		-	
La Belle Harangue (repas+affiches)	147,97 €	Lycéens au cinéma	1 625,00 €
Les légumineuses	436,68 €	O'Talents INSA	1 089,66 €
Concours AGAP'ART	300,00 €	Club cinéma	150,00 €
Biotechnologie et poésie	150,00 €	Conférence Mme BALAVOINE	205,00 €
Classe de terrain Géologie (complément)	59,31 €	Gymnasium	500,00 €
		classe de terrain géologie	1 482,80 €
		Divers	370,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 093,96 €</b>		<b>5 423,21 €</b>
		<b>6 517,17 €</b>	

## Budget complémentaire

LGT	montant	Prélèvement
ouverture ANV + charges exceptionnelles SRH	1 000,00 €	1 000,00 €
commande tables banc	2 820,00 €	2 820,00 €
report OC BTS ERPC	2 960,00 €	2 960,00 €
achat tapis	4 750,00 €	4 750,00 €
EPI	6 500,00 €	6 500,00 €
Régularisation complément subvention région	1,45 €	1,45 €
<b>Total</b>	<b>18 031,45 €</b>	<b>18 031,45 €</b>

Vote : 17 voix pour – 0 absence – 0 contre

Les décisions budgétaires modificatives 5 à 8 ont été communiquées pour information.

## CONTRATS ET CONVENTIONS :

- GRETA : avenant à la convention constitutive – responsabilité sécurité des stagiaires

Vote : 17 voix pour – 0 absence – 0 contre

- Convention prêt de locaux (Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public) le samedi 15 avril 2023

Vote : 18 voix pour – 0 absence – 0 contre

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

### Organisation de l'année scolaire :

Une longue réflexion et une consultation des équipes pédagogiques a été réalisée concernant le découpage de l'année scolaire (le sondage a été réalisé début janvier. 75 enseignants ont participé sur les 135 que compte le LGT Stéphane Hessel soit à peu près 55% de participants).

Compte tenu des résultats, le proviseur propose de passer le niveau de premières au semestre.

Vote : 18 voix pour – 0 absence – 0 contre

### Calendrier de fin d'année scolaire :

Le proviseur présente le projet de calendrier de fin d'année qui a été finalisé comme suit. L'objectif est de maintenir les élèves le plus longtemps possible en cours. Le prochain conseil d'administration aura lieu le 29 juin.

Le proviseur propose d'arrêter la fin des cours le vendredi 9 juin 2023 à 13h00 (sauf apprentis et 3<sup>ème</sup> prépa-métiers).

Vote : 18 voix pour – 0 absence – 0 contre

## Calendrier des stages des BTS :

Après consultation des enseignants, et la présentation de M. VIGNAL, DDFPT, le calendrier des périodes de stages des BTS est arrêté de la manière suivante :

2023 / 2024

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER		
V 1			D 1			M 1	Toussaint		V 1			L 1	Jour de l'an		J 1		
S 2			L 2			J 2		#	S 2			M 2			V 2		
D 3			M 3			V 3			D 3			M 3			S 3		
L 4			M 4			S 4			L 4			J 4			D 4		
M 5			J 5			# D 5			M 5			V 5			L 5		
M 6			V 6			L 6			M 6			S 6			M 6		
J 7			# S 7			M 7			J 7			D 7			M 7		
V 8			D 8			M 8			V 8			L 8			J 8		
S 9			L 9			J 9			S 9			M 9			V 9		
D 10			M 10			V 10			D 10			M 10			S 10		
L 11			M 11			S 11	Armistice 1918		L 11			J 11			D 11		
M 12			J 12			D 12			M 12			V 12			L 12		
M 13			V 13			L 13			M 13			S 13			M 13		
J 14			# S 14			M 14			J 14			D 14			M 14		
V 15			D 15			M 15			V 15			L 15			J 15		
S 16			L 16			J 16			S 16			M 16			V 16		
D 17			M 17			V 17			D 17			M 17			S 17		
L 18			M 18			S 18			L 18			J 18			D 18		
M 19			J 19			D 19			M 19			V 19			L 19		
M 20			V 20			L 20			M 20			S 20			M 20		
J 21			# S 21			M 21			J 21			D 21			M 21		
V 22			D 22			M 22			V 22			L 22			J 22		
S 23			L 23			J 23			S 23			M 23			V 23		
D 24			M 24			V 24			D 24			M 24			S 24		
L 25			M 25			S 25			L 25	Noël		J 25			D 25		
M 26			J 26			D 26			M 26			V 26			L 26		
M 27			V 27			L 27			M 27			S 27			M 27		
J 28			# S 28			M 28			J 28			D 28			M 28		
V 29			D 29			M 29			V 29			L 29			J 29		
S 30			L 30			J 30			S 30			M 30			V 30		
			M 31						D 31			M 31					

  

MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
V 1			L 1			M 1	Fête du Travail		S 1			L 1			J 1		
S 2			M 2			J 2		#	D 2			M 2			V 2		
D 3			M 3			V 3			L 3			M 3			S 3		
L 4			J 4			# S 4			M 4			J 4			D 4		
M 5			V 5			D 5			M 5			V 5			L 5		
M 6			S 6			L 6			J 6			S 6			M 6		
J 7			D 7			M 7			V 7			D 7			M 7		
V 8			L 8			M 8	Victoire 1945		S 8			L 8			J 8		
S 9			M 9			J 9	Ascension		D 9			M 9			V 9		
D 10			M 10			V 10			L 10			M 10			S 10		
L 11			J 11			# S 11			M 11			J 11			D 11		
M 12			V 12			D 12			M 12			V 12			L 12		
M 13			S 13			L 13			J 13			S 13			M 13		
J 14			D 14			M 14			V 14			D 14	Fête nationale		M 14		
V 15			L 15			M 15			S 15			L 15			J 15		
S 16			M 16			J 16			D 16			M 16			V 16		
D 17			M 17			V 17			L 17			M 17			S 17		
L 18			J 18			# S 18			M 18			J 18			D 18		
M 19			V 19			D 19	Pentecôte		M 19			V 19			L 19		
M 20			S 20			L 20			J 20			S 20			M 20		
J 21			# D 21			M 21			V 21			D 21			M 21		
V 22			L 22			M 22			S 22			L 22			J 22		
S 23			M 23			J 23			D 23			M 23			V 23		
D 24			M 24			V 24			L 24			M 24			S 24		
L 25			J 25			# S 25			M 25			J 25			D 25		
M 26			V 26			D 26	Fête des mères		M 26			V 26			L 26		
M 27			S 27			L 27			J 27			S 27			M 27		
J 28			# D 28			M 28			V 28			D 28			M 28		
V 29			L 29			M 29			S 29			L 29			J 29		
S 30			M 30			J 30			D 30			M 30			V 30		
D 31	Pâques + 1 <sup>er</sup>					V 31						M 31			S 31		

Vote : 18 voix pour – 0 abstention – 0 contre

## Dispositif de surveillance des locaux du lycée :

M.MARCOS expose le fait que les locaux de l'établissement subissent de nombreuses dégradations dans certains secteurs et elles sont le fait d'un très petit nombre d'élèves. L'architecture particulière rend la surveillance très difficile. Il propose l'installation de caméras de surveillance supplémentaires (il en existe dans la périmétrie du lycée, installées par la Région), dans certains espaces de circulation deux ou trois (pas dans les salles de cours, ni les toilettes bien sûr mais devant les casiers, et au hall du CH), uniquement dans les lieux communs. Ces caméras auraient pour but de dissuader uniquement, il n'y aurait aucun stockage ni exploitation des images.

Dans un lycée, la mise en place de caméras relève d'une décision du chef d'établissement, après délibération du conseil d'administration compétent sur les questions relatives à la sécurité (article 421-20 du code de l'éducation – Conseil d'administration compétent sur les « questions relatives à la sécurité ». La décision est donc au vote.

M. ALLARY demande si l'augmentation du nombre de dégradations sont un fait récent ?

Le proviseur répond que non mais les nombreuses réparations mobilisent un temps de travail important des agents techniques. Elles représentent un coût humain et financier important.

M. ALLARY doute de l'efficacité des caméras. Leur présence a tendance à déplacer les dégradations.

Le proviseur pense qu'il faut tester. Le collège Montesquieu à Cugnaux par exemple l'a fait et les a supprimées quand les désordres se sont arrêtés.

M. ALLARY pose la question de l'opportunité de ce système si on compare le coût des caméras au coût des dégradations.

Le proviseur rappelle qu'il ne faut pas oublier le coût humain. Ce dispositif dissuasif peut aussi rassurer les élèves même si ils ne sentent pas en insécurité dans l'établissement.

Mme PERILLAT pense qu'il n'y a pas de recrudescence des dégradations au point d'installer une surveillance audiovisuelle. Elle pose aussi la question des personnels : ils pourraient avoir l'impression d'un contrôle de leurs activités.

Le proviseur rappelle qu'il ne s'agit d'un dispositif prévu uniquement dans les circulations des élèves. L'utilisation de ce dispositif serait encadrée par une charte. Les images ne transiteraient que par un PC interne sans possibilité de piratage.

Les représentants des enseignants demandent à ce que le vote soit reporté au prochain conseil d'administration pour qu'ils aient le temps de se consulter. Ils demandent des propositions.

LE PROVISEUR  
D.MARCOS

# PROCES VERBAL

## CONSEIL ADMINISTRATION – 11 AVRIL 2023 –

### annexe 1

---

#### Mode de calcul des devis impression sur traceur Epson et Mimaki

##### Origine de la commande : coefficient d'amortissement

BTS ERPC (projet) : 1  
Grand Lycée : 1,1 (10 %)  
Association : 1,2 (20 %)

##### Traceur Epson SureColor P7000

###### Coût support Epson SureColor P7000

coût support = nombre d'exemplaires x prix HT du support/m<sup>2</sup> x aire unitaire support imprimée en m<sup>2</sup> x 1,2  
*x 1,2 pour calcul de la TVA sur support imprimé.*

###### Coût impression sur traceur Epson SureColor P7000

coût impression = nombre d'exemplaires x aire unitaire support imprimée en m<sup>2</sup> x 10  
*x 10 pour consommable.*

###### Total impression Epson SureColor P7000

Total = (coût support + coût impression) x origine

##### Traceur Mimaki CJV150-130

###### Coût support Mimaki CJV150-130

coût support = nombre d'exemplaires x prix HT du support/m<sup>2</sup> x aire unitaire support imprimée en m<sup>2</sup> x 1,2  
*x 1,2 pour calcul de la TVA sur support imprimé.*

###### Coût impression sur traceur Mimaki CJV150-130

coût impression = nombre d'exemplaires x aire unitaire support imprimée en m<sup>2</sup> x 8  
*x 8 pour consommable.*

###### Coût finition sur traceur Mimaki CJV150-130

coût finition = nombre d'exemplaires x (prix HT structure pour roll-up x 1,2 + nombre d'œillets) + conditionnement  
*Forfaits de 0,10 € par œillets posé par exemplaire et de 2 € pour le conditionnement de la production si nécessaire.*

###### Total impression Mimaki CJV150-130

Total = (coût support + coût impression + coût finition) x origine

**Tous les tarifs donnés sont susceptibles d'évoluer en fonction des prix fournisseurs. Ils feront alors l'objet d'un nouveau vote en CA.**



## Total impression Ricoh C7200x

(coût\_papier + coût\_impression + massicot + conditionnement) \* origine

Forfaits de 2 € pour massicot et 2 € pour conditionnement si nécessaire.

### SM 52

**Prix feuille** (prix unitaire de la feuille achetée HT)

- Prix feuille = prix papier acheté / 1000

**Refente** (découpe du papier acheté pour mettre au format d'impression)

- Si pas de refente : Refente = 1

- Si x refente(s) : Refente = 2x

### Coût plaques SM 52

nombre\_de\_plaques \* 6

6 € : prix de chaque plaque gravée.

### Coût papier SM 52

(250 \* nombre\_de\_plaques / 4 + nombre\_feuilles\_hors\_passe) \* 1,02 \* prix\_feuille \* 1,2 / refente

Passer sur SM 52 : 250 feuilles par calage plus 2 % du tirage.

### Coût impression SM 52

26 \* nombre\_de\_plaques / 4

Forfaits de 20 € par lavage et de 6 € pour consommation d'encre.

### Total impression SM 52

(coût\_papier + coût\_plaques + coût\_impression + massicot + conditionnement) \* origine

Forfaits de 2 € pour massicot et 2 € pour conditionnement si nécessaire.

### SM 74

**Prix feuille** (prix unitaire de la feuille achetée HT)

- Prix feuille = prix papier acheté / 1000

**Refente** (découpe du papier acheté pour mettre au format d'impression)

- Si pas de refente : Refente = 1

- Si x refente(s) : Refente = 2x

## Coût plaques SM 74

nombre\_de\_plaques \* 12

12 € : prix de chaque plaque gravée.

## Coût papier SM 74

$(150 * \text{nombre\_de\_plaques} / 2 + \text{nombre\_feuilles\_hors\_passe}) * 1,02 * \text{prix\_feuille} * 1,2 / \text{refente}$

*Passer sur SM 74 : 150 feuilles par calage plus 2 % du tirage.*

## Coût impression SM 74

25 \* nombre\_de\_plaques / 2

*Forfaits de 20 € par lavage et de 3 € pour consommation d'encre.*

## Total impression SM 74

$(\text{coût\_papier} + \text{coût\_plaques} + \text{coût\_impression} + \text{massicot} + \text{conditionnement}) * \text{origine}$

*Forfaits de 2 € pour massicot et de 2 € pour conditionnement si nécessaire.*

## Epson SC P7000

### Total impression Epson SC P7000 pour épreuve GMG

nombre\_exemplaires \* aire\_de\_l'exemplaire \* 15 \* 1,2 \* origine + massicot

15 €/m<sup>2</sup> et 2 € pour massicot.

**Tous les tarifs donnés sont susceptibles d'évoluer en fonction des prix fournisseurs. Ils feront alors l'objet d'un nouveau vote en CA.**